



Volet B

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

 Réservé
au
Moniteur
belge


24064037

Tribunal de l'Entreprise du Hainaut
Division Charleroi

10 AVR. 2024

Le Greffier
GreffierN° d'entreprise : **0429 535 301**

Nom

(en entier) : **R. LEONE**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société anonyme**Adresse complète du siège : **Chaussée de Thuin 16 - 6032 Charleroi**

Objet de l'acte : **Démissions - Nominations - Pouvoirs**

Extrait des décisions par écrit de l'actionnaire unique du 28/03/2024 :

1. Prise de connaissance des démissions des administrateurs

L'actionnaire unique prend acte des démissions en qualité d'administrateurs (et de facto d'administrateur délégué), avec effet à compter du 28 mars 2024, des personnes suivantes :

-Monsieur Julien LEONE, domicilié à 6141 Forchies-la-Marche, Rue des Bâts 9, en qualité d'administrateur et d'administrateur délégué ; et

-HOLDING LEONE SRL, dont le siège est situé à 6032 Mont-sur-Marchienne (Charleroi), Chaussée de Thuin 16, immatriculée à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0668.479.656 (RPM Hainaut division Charleroi), représentée par son représentant permanent Monsieur Adrien LEONE, en qualité d'administrateur.

2. Décharge

Pour autant que de besoin, l'actionnaire unique accorde décharge provisoire à Monsieur Julien LEONE et HOLDING LEONE SRL représentée par son représentant permanent Monsieur Adrien LEONE, en leur qualité d'administrateurs et de facto d'administrateur délégué, pour l'exercice de leur mandat durant l'exercice social en cours jusqu'à la date de leur démission.

L'actionnaire unique s'engage à examiner, lors de la prochaine assemblée générale ordinaire approuvant les comptes annuels de l'exercice en cours, la question de la décharge définitive et inconditionnelle à octroyer à Monsieur Julien LEONE et HOLDING LEONE SRL représentée par son représentant permanent Monsieur Adrien LEONE, en leur qualité d'administrateurs et de facto d'administrateur délégué, pour le mandat exercé au cours de la période écoulée depuis le début de l'exercice social en cours jusqu'à la date de démission, sous réserve de l'article 7 :149 du Code des sociétés et des associations, et de manière générale, à condition que tous les faits ou éléments susceptibles d'engager leur responsabilité aient été divulgués.

3. Nomination de nouveaux administrateurs

L'actionnaire unique décide de nommer en qualité d'administrateurs de la société, et ce avec effet à compter du 28 mars 2024, pour une période de 6 ans prenant fin après l'assemblée générale ordinaire de 2030 :

-Monsieur Jeremy JONNAERT, domicilié à 7050 Erbisoeul, Clos des Hauts Aimonts 26 ; et

-Madame Isabelle UYTDEHOVEN, domiciliée à 7050 Erbisoeul, Clos des Hauts Aimonts 26.

Sauf décision contraire de l'assemblée générale, les mandats des administrateurs susmentionnés seront exercés à titre gratuit.

4. Pouvoirs

L'actionnaire unique désigne les personnes ci-après en tant que mandataires spéciaux, agissant individuellement avec possibilité de substitution, auxquelles est accordé le pouvoir d'accomplir toutes les formalités relatives à toute inscription, modification ou cessation auprès du guichet d'entreprise et de la Banque-Carrefour des Entreprises, ainsi qu'auprès de l'administration de la Taxe sur la Valeur Ajoutée, et à cette fin de signer tous les documents et actes nécessaires, y compris tous les formulaires et documents requis, devant les autorités compétentes ainsi que le tribunal de l'entreprise, à savoir les personnes ci-dessous en leur qualité de collaborateurs de DELOITTE ACCOUNTANCY SRL, ayant élu domicile au bureau situé à 6041 Charleroi, Chaussée de Courcelles 113 :

1/ Joachim Colot

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 19/04/2024 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

Réserve
au
Moniteur
belge

2/ Louise Collin
3/ Léa Crahay.

Extrait des décisions du conseil d'administration du 28/03/2024 :

1. Prise de connaissance de la démission de l'administrateur délégué

Le conseil d'administration prend acte de la démission de Monsieur Julien LEONE, domicilié à 6141 Forchies-la-Marche, Rue des Bâtis 9, en tant qu'administrateur et de facto administrateur délégué, et ce, avec effet à dater du 28 mars 2024.

2. Nomination d'un nouvel administrateur délégué

Le conseil d'administration décide de nommer en qualité d'administrateur délégué, avec effet à dater du 28 mars 2024, Monsieur Jeremy JONNAERT, domicilié à 7050 Erbisoeul, Clos des Hauts Aimonts 26.

Le mandat d'administrateur délégué de Monsieur Jeremy JONNAERT sera exercé à titre gratuit

3. Pouvoirs

Le conseil d'administration désigne les personnes ci-après en tant que mandataires spéciaux, agissant individuellement avec possibilité de substitution, auxquelles est accordé le pouvoir d'accomplir toutes les formalités relatives à toute inscription, modification ou cessation auprès du guichet d'entreprise et de la Banque-Carrefour des Entreprises, ainsi qu'auprès de l'administration de la Taxe sur la Valeur Ajoutée, et à cette fin de signer tous les documents et actes nécessaires, y compris tous les formulaires et documents requis, devant les autorités compétentes ainsi que le tribunal de l'entreprise, à savoir les personnes ci-dessous en leur qualité de collaborateurs de DELOITTE ACCOUNTANCY SRL, ayant élu domicile au bureau situé à 6041 Charleroi, Chaussée de Courcelles 113 :

- 1/ Joachim Colot ;
- 2/ Collin Louise ;
- 3/ Crahay Léa.

Louise Collin
Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 19/04/2024 - Annexes du Moniteur belge